

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°06/2025**

Convocation en
date du :
30/09/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... /... /...

Transmission en
préfecture en
date du :
... /... /...

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... /... /...

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du sept octobre deux mille vingt-cinq à 11 heures.
Sous la présidence de M. Jean-Victor HERETE.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. François ANDRE, Mme Annick AUSSEIL, Mme Simone BERIO, M. Albano BORGES, M. Alain LLAURENSY, Mme MACABIES Marie-José, M. Michel RIOUTTON, M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Procurations :

Mme Marie COSTA a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE.
Mme Jeannine DUFOUR a donné procuration à M. Michel RIOUTTON.
Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Alain LLAURENSY.
Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Sophie BERIO.
M. Patrick VILA a donné procuration à M. Albano BORGES.
Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Absents :

Mme Martine BONASTRE, Mme Paulette BONAVENT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José MACABIES.

**OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUELEMENT DE
L'OFFRE DE MUTUELLE COMMUNALE EN PARTENARIAT
AVEC L'AGENCE AXA**

Le rapporteur de séance,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date du 26/03/2021 ;
17/11/2022 et 24/05/2024 ;

Vu la proposition de l'Agence SSP AXA de reconduire le partenariat avec
le CCAS pour une offre simple et modulable qui s'adapte à toutes les
situations, à des conditions toujours promotionnelles.

Trois formules de contrats sont proposées 100 %, 125 % ou 150 % et
comportent trois modules Hospi, Optique-Dentaire, Confort.
L'offre AXA permet aux habitants, pendant une durée de 12 mois, de
bénéficier d'une remise sur les 3 formules, ainsi que sur les modules
choisis à hauteur de :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 10 % pour tous les autres habitants.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés,**

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

06/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 066-266600170-20251007-DCCAS06_2025-DE

APPROUVE cette proposition en complément des délibérations du 26/03/2021, du 17/11/2022 et du 24/05/2024 ;

VALIDE le renouvellement de la proposition d'accéder à une mutuelle par l'intermédiaire de l'agence AXA ;

AUTORISE Mme le Président ou son représentant, à signer ledit partenariat ainsi que toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance,

Jean-Victor HERETE

